



ARRETE DE CIRCULATION N° 37/2026

Vu le Code des Communes,

Vu le Code de la route,

Vu les travaux de carottage dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD62,

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures pour permettre à l'entreprise de travailler dans de bonnes conditions et pour la sécurité de tous.

ARRETONS

Article 1 : La circulation sera réglementée au droit des travaux sur la RD62 du 16 au 21 juillet 2026.

Article 2 : Les travaux sont prévus sur une journée et un empiètement ponctuel aura lieu sur la chaussée lors du carottage.

Article 4 : Les usagers se conformeront aux indications données par la société EIFFAGE Route, chez Sogelink, TSA 70011 69134 DARTILLY Cédex qui est chargée de prendre contact avec les riverains et de donner toutes les informations nécessaires.

Article 5 : Le Responsable de la société EIFFAGE Route, et la Gendarmerie de Phalempin sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation à : Monsieur Lehmann, société EIFFAGE Route
Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Phalempin
SDIS

Fait à CHEMY, le 15 juillet 2026

David DUHAYON
Maire

